



Championnat départemental scolaire d'échecs de Haute-Savoie

Qualificatif pour le championnat académique de Grenoble 2025/2026

Règlement de la compétition :

1. Informations générales

Le comité départemental du jeu d'échecs de Haute-Savoie organise le championnat départemental d'échecs scolaire en collaboration avec le club de Veigy-Foncenex. Cette compétition se déroulera le 17 janvier 2026 à la Salle du Damier, 353 route des Voirons, 74140 Veigy-Foncenex, France.

2. Format de la compétition

Le championnat est divisé en deux catégories : Écoles / Collèges

La compétition est divisée en trois phases :

1. La phase départementale se déroule en tournoi individuel avec un classement par établissements. Elle est qualificative pour la phase académique.
2. La phase académique de Grenoble qui regroupe les départements de l'Ardèche (07), la Drôme (26), l'Isère (38), la Savoie (73) et la Haute-Savoie (74). Elle se déroule en championnat par équipes et, est qualificative pour la finale nationale.
3. La finale nationale se déroule en championnat par équipes. Les champions académiques sont qualifiés pour cette dernière phase. Le vainqueur de cette finale devient champion de France scolaire des écoles ou collèges.

3. Critères d'admission

Le championnat est ouvert à tout élève scolarisé dans le département de Haute-Savoie (74) et titulaire d'une licence (A ou B) de la Fédération Française des échecs. En l'absence de licence, celle-ci peut être prise online ou sur place le jour de la compétition auprès du club de rattachement de son établissement ou auprès du club de son choix.

Droits d'inscription : Gratuit, 0 €

La licence A ou B de la F.F.E de la saison en cours est obligatoire pour toutes les catégories.

4. Inscriptions

ATTENTION :

- Aucune inscription ne sera prise sur place, sauf accord de l'organisateur par courrier électronique.
- La date limite d'inscription est le vendredi 16 janvier 2026 à 22h00.

Il est préconisé de regrouper les inscriptions au niveau des établissements pour faciliter l'enregistrement.

Les inscriptions se font en ligne par le biais du lien suivant : <https://www.billetweb.fr/tournoi-scolaire>

La liste des joueurs préinscrits sera mise à jour sur le site de la FFE et sur Chess-Results.com.

FFE Écoles (74) : <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=69922>

FFE Collèges (74) : <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=69921>

Chess-Results Ecoles (74) : <https://chess-results.com/tnr1309346.aspx?lan=1&art=0&turdet=YES&SNode=S0>

Chess-Results Collèges (74) : <https://chess-results.com/tnr1309345.aspx?lan=1&art=0&turdet=YES&SNode=S0>

5. Cadence et horaires

Le tournoi se déroule en 5 rondes de 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coups. [12'+3"/coup]

Le pointage est obligatoire sur place entre 12h15 et 13h15.

Tout joueur non pointé avant 13h15 ne pourra être apparié avant la ronde numéro 2.

Ronde 1 : 13h45 – 14h15

Ronde 4 : 16h45 – 17h15

Ronde 2 : 14h30 – 15h00

Ronde 5 : 17h30 – 18h00

Ronde 3 : 15h15 – 15h45

Remise des prix : 18h30

6. Qualifications

Les règles de qualifications sont les suivantes :

Seuls les établissements présentant une ou plusieurs équipes complètes répondants aux critères qualificatifs pourront être qualifiés pour la phase académique.

Une équipe doit être constituée de 8 joueurs et joueuses d'un même établissement ou d'un regroupement de plusieurs établissements faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS).

Dans ce cas précis, il appartient aux établissements concernés de fournir la preuve de leur appartenance à ces structures (RPI ou SIVOS). (cf article 1.4.2 du règlement national).

Un coefficient de 25% de mixité est exigé (2 filles ou 2 garçons au moins pour la constitution d'une équipe). Les résultats des 8 meilleurs représentants d'un même établissement, coefficient de mixité inclus, fera office d'une équipe. Un établissement ayant une grosse représentation peut donc avoir plusieurs équipes.

Lien vers le règlement de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.ligue-ara-echecs.fr/wp-content/uploads/2025/01/reglement-ara.pdf>

Lien vers le règlement de la Fédération Française des Échecs :

https://echecs.asso.fr/Actus/14689/J03_2025_26_Championnat_de_France_scolaire.pdf

7. Arbitrage / règles des tournois

L'arbitre principal du championnat sera **Gilles HORN, AFO1**. Il sera assisté par **Jean-Luc LURVOIS, AFO2**.

Seuls les arbitres et responsables de salle seront admis dans l'aire de jeu.

Classement et départage :

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

1. Buchholz Tronqué
2. Buchholz
3. Cumulatif

« Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07 16.6, le calcul du score ajusté est effectué selon le calcul du logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

Le tournoi sera organisé à l'aide du logiciel Sharly Chess validé par la Fédération Française des Échecs (FFE).

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou d'un même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

- a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.
- b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements ayant moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point par places vacantes.
- c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° Buchholz tronqué, 2° Buchholz, 3° cumulatif).
- d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune.
- e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.
- f) Un établissement ne peut avoir qu'une seule équipe qualifiée pour la phase académique.
- g) Les deux meilleures équipes de chaque championnat sont qualifiées pour la phase suivante.
- h) Un repêchage peut avoir lieu dans le cas d'un désistement d'une équipe ou un défaut de qualification d'un autre département.

Règles des tournois :

- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE s'étant tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement rapide FFE de février 2026.
- Les règles de l'annexe A du jeu rapide seront appliquées.
- La partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé, constaté par l'arbitre de la rencontre : règle spécifique à cette compétition.

8. Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code d'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent être pris à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue « correcte » est exigée sur le lieu de compétition.

L'usage de casque anti-bruit n'est autorisé que sur présentation d'un certificat médical.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

9. Divers

Tous les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur du tournoi.

Le suivi des équipes par un accompagnant représentant l'établissement engagé dans la compétition est fortement conseillé. Pour les enfants en bas âge, un accompagnement des parents est également recommandé.

Une preuve de scolarisation peut être demandée lors de la participation au tournoi pour justifier l'inscriptions des élèves.